



A remplir par le SEPS

No

ANNONCE POUR UNE JOURNEE SPORTIVE ÉCOLES PROFESSIONNELLES - ENSEIGNEMENT SPECIALISE A FAIRE PARVENIR AU SEPS AU PLUS TARD 3 SEMAINES AVANT LA JOURNEE	
Etablissement, commune :	
Enseignant-e responsable :	
Lieu de la journée :	
Date :	
Nombre total d'élèves de moins de 20 ans :	
But de la journée :	
Sports pratiqués :	
Horaire et description de la journée (ou joindre la circulaire distribuée dans le cadre de l'école) :	
Directives :	
<ul style="list-style-type: none">• uniquement pour les établissements ne bénéficiant pas de mesures palliatives du SEPS• chaque établissement peut organiser au maximum trois journées durant l'année scolaire• chaque manifestation est organisée sur l'ensemble de la journée• au minimum 4 heures d'activité sportive par apprenti et/ou élève	

Lieu :

Date :

Signatures

Coach J+S / enseignant-e responsable

Directeur-trice



**A L'ISSUE DE LA JOURNEE, MERCI DE NOUS FAIRE PARVENIR LE RAPPORT
FINAL QUI SERA DETERMINANT POUR LE VERSEMENT DU SUBSIDE**